



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR

Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET

Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur David HAEGY
Monsieur Olivier MULLER

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine
MARTIN
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : FINANCES**Signature d'un accord de partenariat entre la ville de Dijon et le Département de la Côte-d'Or**

La ville de Dijon et le Département de la Côte d'Or ont souhaité s'engager de manière pluri annuelle sur des enjeux communs au service du développement des solidarités territoriales et humaines.

Cette convention s'inscrit également dans la déclinaison de la politique départementale « Grands Projets Côte d'Or » qui a pour objectif d'accompagner les projets structurants, de rayonnement supra-communal, offrant un meilleur accès de la population aux services et équipements tout en contribuant à l'attractivité du territoire. Elle a également vocation à renforcer le partenariat entre les deux collectivités.

Cet accord s'articule autour de 5 axes :

- Contribuer à la qualité de vie et à la cohésion sociale :

Sur le volet cohésion sociale, la ville de Dijon et le Département s'engagent à s'associer respectivement sur les enjeux relatifs aux politiques de réussite éducative, et à la politique de la ville, aux actions favorisant l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, à l'accès à la culture, ainsi qu'au soutien d'événements sportifs de rayonnement national ou international.

- Contribuer à l'attractivité et à l'aménagement du territoire :

La ville de Dijon a engagé des investissements ambitieux en faveur de projets associatifs, culturels et sportifs. Le Département s'engage à soutenir la rénovation de la Maison des Associations et celle du Grand Théâtre, mais également à participer à la construction d'équipements sportifs tels que le gymnase au sein de l'éco quartier Arsenal ainsi que la rénovation des terrains synthétiques de Fontaine d'Ouche, Epirey et Éveil et du gymnase Sellenet.

Cette convention acte donc le soutien financier du Département de la Côte-d'Or à ces projets ambitieux. En contrepartie la ville de Dijon s'engage à mettre à disposition les équipements sportifs pour la pratique sportive des collégiens, mais également les futurs espaces de la salle polyvalente de la Maison des associations.

Le montant prévisionnel du soutien s'élève à 3 000 000 d'euros.

- Conforter l'attractivité du territoire au sein de la SPL Dijon Bourgogne Events- Parc des Expositions et des Congrès :

La participation du département de la Côte-d'Or au capital de la SPL Dijon Bourgogne Events, à hauteur de 10% a été actée. Cet accord de partenariat fixe les modalités de travail communes entre les actionnaires.

- Développer les coopérations en faveur de la biodiversité et de la transition énergétique :

La ville de Dijon et le département de la Côte-d'Or sont pleinement engagés en faveur de la transition énergétique et de la préservation de la biodiversité, la ville de Dijon déclinant les objectifs du Plan climat et biodiversité métropolitain.

- Développer les coopérations autour de la question de l'alimentation :

Le Département et la ville de Dijon portent un intérêt marqué aux questions relatives à l'alimentation. Afin de mieux coordonner leurs actions dans ce cadre, des modalités de coopération sont définies au sein de cet accord.

Un comité de pilotage, composé de Madame la Maire de Dijon ou son représentant, du Président du Conseil départemental ou son représentant, ainsi que des directions générales des deux collectivités, se réunira une fois par an pour dresser un bilan des collaborations et des actions mises en place.

Pour la réalisation des opérations soutenues au titre de l'axe « contribuer à l'attractivité et à l'aménagement du territoire », la Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées, non seulement auprès du Département de la Côte d'Or, mais également auprès de tout autre cofinanceur potentiel.

Le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'accord de partenariat ville de Dijon - Département de la Côte-d'Or
- **d'autoriser** Madame la Maire, pour la réalisation des opérations soutenues au titre de l'axe « contribuer à l'attractivité et à l'aménagement du territoire » de l'accord de partenariat,
- **de solliciter**, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées, non seulement auprès du Département de la Côte d'Or, mais également auprès de tout autre cofinanceur potentiel.
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance

Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon